

Règlement du Concours d'écriture « La nouvelle inachevée »

ARTICLE 1

La société Univers Poche, S.A.S. au capital de 2 037 225 € dont le siège social est situé au 12 avenue d'Italie 75013 Paris, immatriculée sous le n° 622 046 612 RCS Paris (ci-après « l'Organisateur »), organise un concours gratuit intitulé « **La nouvelle inachevée** » du 16 mars au 22 avril 2018 (participation jusqu'au dernier jour minuit heure de Paris). Ce concours est sans obligation d'achat.

L'accès au concours se fera **via la plate-forme de concours dédiée à cet effet, www.concoursnouvelles.franckthilliez.fr** (ci-après « le Site »).

L'objet du concours est de désigner cinq manuscrits inédits terminant une nouvelle rédigée par Franck Thilliez.

ARTICLE 2

Le concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille (le ou les Participant(s)).

ARTICLE 3

Pour participer, les Participants doivent :

- déposer avant le 22 avril minuit, heure de Paris, sur le Site leur manuscrit conforme aux spécifications de l'article 4 ci-dessous,
- s'inscrire au préalable sur le Site pour pouvoir participer.

Les participations par courrier ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Le concours est limité à un manuscrit par Participant (même nom, même adresse). Au-delà, les autres manuscrits soumis par un même Participant ne seront pas pris en compte par l'Organisateur.

ARTICLE 4

Le manuscrit doit être impérativement la suite et fin de la nouvelle écrite par Franck Thilliez, rédigé en langue française. Les personnages et les situations de ce récit doivent être purement fictifs, et donc toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite.

Un manuscrit complet devra être remis lors de la participation, toute participation contenant un manuscrit manifestement incomplet ne sera pas prise en compte.

Le manuscrit remis devra comporter au minimum 5 000 et maximum 12 000 signes espaces compris et peut compter plusieurs chapitres sur le Site.

Le manuscrit peut être rédigé directement sur le Site au format électronique ou téléchargé.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux critères ci-dessus ou dont il estimerait que la publication pourrait l'exposer à des poursuites ou actions judiciaires pour quelque motif que ce soit.

L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux Conditions Générales d'Utilisation du Site.

ARTICLE 5

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que ledit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition. De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...). Il déclare notamment que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque Participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plate-forme d'auto-édition.

ARTICLE 6

Le jury sera composé de :

- Franck Thilliez,
- Olivia de Lamberterie, Rédactrice en chef des pages Livres du magazine ELLE
- Florian Lafani, Directeur éditorial des Editions Fleuve
- Marie Eugène, Editrice domaine français des Editions Fleuve
- François Laurent, Directeur éditorial 12-21

ARTICLE 7

Le concours se déroulera en deux phases :

1^{ère} phase : du 16 mars au 22 avril minuit heure de Paris, les Participants peuvent déposer leur texte sur le Site ou l'écrire en ligne sur le Site. Pour valider sa participation au Concours, le Participant doit publier son texte.

2^{ème} phase :

Les délibérations du jury auront lieu pendant les mois d'avril et mai et l'annonce des résultats se fera vers le 25 mai.

Ce jury de sélection se réunira afin de délibérer et sélectionnera un, plusieurs ou aucun texte parmi les textes présélectionnés en fonction de la qualité des propositions.

Le jury de présélection et le jury de sélection sélectionneront les textes, puis le texte lauréat, sur les critères suivants :

- l'originalité du texte,
- le style de l'auteur,
- la conformité avec la thématique imposée.

ARTICLE 8

Le premier prix remportera :

- cinq exemplaires papier et un exemplaire numérique de la nouvelle co-écrite avec Franck Thilliez publiée par les éditions 12-21,
- un exemplaire du livre *Le manuscrit inachevé* dédié par Franck Thilliez (valeur indicative 22 euros TTC),
- une liseuse Kobo (liseuse Kobo modèle H20, valeur indicative 179.99 euros ttc).

Les quatre autres gagnants recevront :

- un exemplaire du livre *Le manuscrit inachevé* dédié par Franck Thilliez (valeur indicative 22 euros TTC),
- une liseuse Kobo (liseuse Kobo modèle Aura 2^{ème} édition, valeur indicative 119.99 euros ttc).

Les prix sont incessibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie.

Les noms des lauréats seront publiés sur www.concoursnouvelles.franckthilliez.fr. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Les cinq auteurs lauréats cèdent l'intégralité de leurs droits sur leur texte (droits numériques, droits papier poche, droits papier grand format, droits de traduction, droits club, droits d'adaptation audiovisuelle, droits d'adaptation audio. En contrepartie, Univers Poche s'engage à ne pas commercialiser les textes sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 9

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Les Participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

ARTICLE 10

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux Participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

ARTICLE 11

Les cinq lauréats du concours autorisent d'ores et déjà l'Organisateur à citer leurs nom, prénom ou pseudonyme et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

ARTICLE 12

Les données personnelles concernant les Participants sont collectées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la participation au concours.

Des informations commerciales pourront leur être envoyées par courrier électronique s'ils l'ont accepté lors de leur inscription.

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à : concours@librinova.com

ARTICLE 13

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

ARTICLE 14

Le règlement complet pourra être obtenu gratuitement sur le Site ou en écrivant à : concours@librinova.com

ARTICLE 15

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date de désignation des lauréats sur le Site.